



12 mars 2025

## CIRCULAIRE CTOI 2025-10

Madame/Monsieur,

### COURRIER DE L'INDONÉSIE CONCERNANT LE RETRAIT DE SON OBJECTION A LA RESOLUTION 21/01

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un courrier de l'Indonésie concernant le retrait de son objection à la Résolution 21/01 *Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI.*

Cordialement,

Paul de Bruyn  
Secrétaire exécutif

**Pièce jointe :**

- Courrier de l'Indonésie

Distribution

**Parties contractantes de la CTOI :** Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.



**MINISTRY OF MARINE AFFAIRS AND FISHERIES  
DIRECTORATE GENERAL OF CAPTURE FISHERIES**

ADDRESS: JALAN MEDAN MERDEKA TIMUR NOMOR 16  
JAKARTA 10110 PO BOX 4130 JKP 10041  
PHONE +6221 3519070 (HUNTING), FAX +6221 3521782  
WEBSITE [www.kkp.go.id](http://www.kkp.go.id) EMAIL [djpt@kkp.go.id](mailto:djpt@kkp.go.id)

---

Ref : B. 832/DJPT.2/PI.130/III/2025

6 mars 2025

**Dr Paul De Bruyn**

Secrétaire exécutif

Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI)

PO Box 1011 Victoria, Mahé, Seychelles

**Objet : Retrait concernant la Résolution 21/01**

Cher Dr. Paul De Bruyn,

En ce qui concerne l'objection de l'Indonésie à la Résolution 21/01 sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien, qui avait été initialement soulevée en raison de divergences dans les données, l'Indonésie, avec l'assistance du Secrétariat de la CTOI, a entrepris un examen exhaustif de la méthodologie et de la réestimation de ses données depuis 2021. Les résultats de ce processus d'examen et de réestimation ont été minutieusement évalués et ultérieurement approuvés tant par le Groupe de travail sur la collecte des données et les statistiques que par le Comité Scientifique en 2024.

En outre, le jeu de données réestimé offre une base scientifique robuste qui contribuera de manière significative à l'élaboration de mesures de gestion des pêches solides pour les ressources de thons au sein de la CTOI.

Compte tenu de ces développements, par la présente, l'Indonésie retire officiellement son objection à la Résolution 21/01. Nous souhaiterions recevoir l'assistance du Secrétariat pour obtenir des éclaircissements quant au délai et aux procédures concernant l'entrée en vigueur de la Résolution pour l'Indonésie.

Nous vous remercions sincèrement de votre soutien continu et nous nous tenons dans l'attente d'une réponse de votre part.

Cordialement,

Au nom du Directeur général des pêches de capture,

Ridwan Mulyana

Directeur de la gestion des ressources halieutiques

Ministère des affaires marine et des pêches de la République d'Indonésie

cc : Directeur général des pêches de capture.